

# ZONES NON AGRICOLES ET PÉPINIÈRES ORNEMENTALES



Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre  
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N°50 - vendredi 4 avril 2014

## SOMMAIRE

<b>Ravageurs.....</b>	<b>2</b>
Pyrale du buis, <i>Cydalima perspectalis</i> .....	2
Tigre du platane, <i>Corythucha ciliata</i> .....	2
Zeuzère sur noyer, <i>Zeuzera pyrina</i> .....	3
Mineuse du marronnier, <i>Cameraria ohridella</i> .....	3
<b>Maladies.....</b>	<b>3</b>
<i>Ascochyta heteromorpha</i> sur laurier rose .....	3
Maladies des taches noires du rosier, <i>Marssonina rosae</i> .....	3

## Ravageurs

### Pyrale du buis, *Cydalima perspectalis*

Des **chenilles de pyrale du buis** sont observées en espaces verts dans tous les départements de la région. Les dégâts restent modérés à ce jour mais **les populations sont à surveiller avec attention**. Ces chenilles sont responsables de nombreux dégâts sur buis pouvant aller jusqu'au dépérissement complet et très rapide de plantes entières (même de grande taille).



Photo 1 : Chenille

### Tigre du platane, *Corythucha ciliata*

Les platanes du littoral sont actuellement au stade phénologique de 2 à 3 feuilles étalées, ce qui correspond au moment où **les adultes hivernants de tigre du platane migrent** de sous les rhytidomes où ils ont passé l'hiver vers les feuilles. En Vaucluse et dans les Bouches du Rhône les platanes sont au stade phénologique de débourrement – 1<sup>ère</sup> feuille étalée, les migrations n'ont pas encore commencé. Les conditions climatiques assez chaudes et ensoleillées prévues ces prochains jours vont entraîner un étalement des feuilles rapide dans ce secteur.



Photo 2 Tigres adultes

## **Zeuzère sur noyer, *Zeuzera pyrina***

La zeuzère du poirier *Zeuzera pyrina* est un papillon dont la larve se développe dans le bois, elle s'attaque à divers arbres fruitiers : principalement pommier, poirier ou noyer mais on trouve des signalements sur cerisier, prunier, olivier et certaines essences ornementales comme le tilleul, le saule, l'érable... **Des dégâts d'importance moyenne** sont actuellement observés **sur noyer** dans le secteur de Saint Paul de Vence dans les Alpes Maritimes.

L'adulte est un papillon nocturne de 5 à 6 cm d'envergure pour la femelle et 3 à 4 cm pour le mâle. Ses ailes sont blanches tachetées de bleu, le thorax est blanc et présente 6 taches bleues. La chenille mesure 5 cm de long, elle est jaune vif avec de petits points noirs. Les œufs sont pondus en juin sur les arbres et les chenilles pénètrent dans l'arbre par les parties vertes. Elles passent l'hiver dans le bois. Les galeries sont caractérisées par des amas de sciure de couleur rouge.

A cette période de l'année les chenilles poursuivent leurs galeries dans les rameaux en les affaiblissant, la nymphose aura lieu au mois de mai-juin. Les arbres attaqués sont affaiblis et peuvent ensuite être infestés par d'autres insectes xylophages tels que des scolytes.

## **Mineuse du marronnier, *Cameraria ohridella***

**Les premiers vols de mineuse du marronnier** s'observent depuis la semaine 13 où les premiers individus ont été capturés dans les pièges à phéromone. En semaine 14, le vol s'accélère fortement avec une moyenne de 100 papillons par piège par semaine.

## **Maladies**

### ***Ascochyta heteromorpha* sur laurier rose**

On signale toujours des dégâts liés à la maladie *Ascochyta heteromorpha* sur laurier rose à des **niveaux très importants dans les Alpes-Maritimes** dans le secteur de la Roquette sur Siagne.

Prophylaxie : l'élimination des premières parties atteintes et l'arrêt des arrosages par aspersion limitent le risque de développement de la maladie. Il est primordial de désinfecter convenablement le matériel de taille utilisé pour l'élagage des lauriers roses.

### **Maladies des taches noires du rosier, *Marssonina rosae***

Des **symptômes d'importance moyenne de la maladie des tâches noires du rosier** sont observés en pépinière dans le Var. Facteurs favorisants : des conditions climatiques humides au printemps ou des arrosages par aspersion favorisent la dissémination de la maladie.

Prophylaxie : l'élimination des premières feuilles atteintes permet de limiter la progression de la maladie. Certaines variétés de rosiers sont résistantes (notamment les rosiers anciens et botaniques).

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT REALISEES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, PAYSAGISTES, AGENTS DE COLLECTIVITES... **Si vous souhaitez DEVENIR OBSERVATEUR**, CONTACTEZ-NOUS :  
ANNE ROBERTI : 04 94 35 22 84

LE BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL PEUT VOUS ETRE ENVOYE **GRATUITEMENT PAR MAIL**.

**Si vous souhaitez vous ABONNER**, POUR RECEVOIR DIRECTEMENT LE BSV PAR MAIL, CONTACTEZ-NOUS (VOIR CI-DESSUS).

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

FREDON PACA, FDGDON 84, FDGDON 13, AGROBIO TECH, SARL BIBIANO, COMMUNES DU LAVANDOU, SAINTE-MAXIME, NICE, FOS SUR MER, VITROLLES, ANNE GIVRY ESPACE PAYSAGE, GILLES MARTIN, LYCEE AGRICOLE D'HYERES, INRA-UNITE EXPERIMENTALE ENTOMOLOGIE ET FORET MEDITERRANEENNE, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, KOPPERT, CHAMBRES D'AGRICULTURE DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

*Anne ROBERTI, Myriam MORETO, Claire LAFON, Carol MINIGGIO, Carole FELIS*

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*